



6 mars 2020 Volume 21, numéro 5

FADOQ

ACTIVITÉS 2020

À compter du **mercredi 15 janvier 2020, de 13 h à 15 h**, et ce, pour tous les mercredis du mois de janvier, février, mars et avril, il y aura des jeux de poches et de cartes, organisés par la FADOQ Cordialité de Chambord.



Pour inscriptions : Christiane Gilbert 418 342-6595
Diane Perron 418 342-8212

Bingo

Date : 5 avril 2020

Heure : 18 h 45

Cout : 15 \$ par personne

Endroit : Salle Gaston-Vallée de Chambord



Assemblée générale

Date : 23 avril 2020

Heure : 16 h

Endroit : Salle Gaston Vallée de Chambord

Suivi d'un souper gratuit pour les membres !

NEIGE SUR LES TROTTOIRS ET DANS LES RUES

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer votre neige sur les trottoirs et dans les rues.

Également, **il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule routier sur le chemin public entre 23 h 59 et 7 h du 15 novembre au 1er avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité de Chambord.

Quiconque contrevient aux présents règlements commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende.

Veuillez éviter de placer vos bacs à ordures et à récupération sur les trottoirs afin de procéder efficacement au déneigement. Votre collaboration est essentielle pour assurer la sécurité des usagers.

SERVICE D'IMPÔT OFFERT CHEZ VOUS

SERVICE D'IMPÔT OFFERT CHEZ VOUS !

Le **CENTRE POPULAIRE** se déplacera dans **VOTRE MUNICIPALITÉ** pour vous offrir le **SERVICE D'IMPÔT** afin de remplir vos déclarations de revenus 2019 pour seulement **10\$** par personne par année d'imposition !

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

PERSONNE SEULE : 25 000 \$

COUPLE : 30 000 \$



***** SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT *****

POUR **VOUS INSCRIRE** OU POUR TOUTE INFORMATION, **CONTACTEZ LE CENTRE POPULAIRE AU (418) 275-4222**

FRIPERIE CHEZ MAR-JO

MARS 2020

EN APRÈS-MIDI DE 13 H À 15 H

Les mardis

10-17-24-31

Les jeudis

12-19-26

418 342-6909



PAGE 1	PAGE 2	PAGE 4
FADOQ	Avis public	Invitation population de Chambord
Neige sur les trottoirs et dans les rues	Internet Saguenay	Avis public
Service d'impôt offert chez vous	Payez vos taxes en ligne	Changement d'heure
Friperie chez Mar-Jo	PAGE 3	Zones scolaires
	Chronique du conseil	Info municipalité

AVIS PUBLIC



MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC
AVIS PUBLIC

**AVIS D'UN RECOURS POSSIBLE AUPRÈS DE LA
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CONFORMITÉ DE
LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
2020-674 EN CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME)
(art. 137.10. L.A.U)**

**Aux personnes intéressées par les règlements modifiant le
règlement de zonage.**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 mars 2020, le conseil a adopté le règlement numéro 2020-674 et intitulé : *règlement numéro 2020-674 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2020-673 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2018-620) et à apporter d'autres modifications dans les zones de villégiature et agricoles et les droits acquis ;*
2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement portant le numéro 2020-674 ;
3. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis ;
4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins 5 personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité de règlement portant le numéro 2020-674 au plan d'urbanisme.

DONNÉ À CHAMBORD, CE TROISIÈME JOUR DE MARS DEUX-MILLE-VINGT

**La secrétaire-trésorière adjointe,
Valérie Martel**

INTERNET SAGUENAY

Vous êtes intéressé(e) à vous abonner au service d'INTERNET SAGUENAY ? Vous avez des questions sur les services offerts par cette compagnie et son projet, monté en collaboration avec la Municipalité de Chambord ? Une session d'information est prévue le **SAMEDI, 14 MARS 2020** de 9 h à 12 h à la salle communautaire Gaston Vallée de Chambord. Le personnel d'INTERNET SAGUENAY se fera un plaisir de vous accueillir.

Bienvenue à tous

AVIS PUBLIC



MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC
AVIS PUBLIC

**AVIS D'UN RECOURS POSSIBLE AUPRÈS DE LA
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CONFORMITÉ DE
L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES USAGES
CONDITIONNELS, NUMÉRO 2020-675 EN CONCORDANCE
AU PLAN D'URBANISME) (art. 137.10. L.A.U)**

**Aux personnes intéressées par l'adoption d'un règlement
sur les usages conditionnels.**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 mars 2020, le conseil a adopté le règlement numéro 2020-675 et intitulé : *règlement numéro 2020-675 règlement sur les usages conditionnels de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2020-673 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2018-620) ;*
2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement portant le numéro 2020-675 ;
3. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis ;
4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins 5 personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité de règlement portant le numéro 2020-675 au plan d'urbanisme.

DONNÉ À CHAMBORD, CE TROISIÈME JOUR DE MARS DEUX-MILLE-VINGT

**La secrétaire-trésorière adjointe,
Valérie Martel**

PAYEZ VOS TAXES EN LIGNE

Moyen simple, facile et efficace de payer votre compte de taxes ;
Possibilité de payer par carte de crédit ;
Alertes et notifications pour les prélèvements ;
Affichage de la facture réduisant les erreurs de paiements de dossier ;
Choix de modalité de paiement disponible (dès maintenant, aux échéances, versement spécifique) ;
Utilisation d'une plateforme sécurisée ;
Consultation des prélèvements à venir.

Payez vos taxes en ligne à l'adresse suivante :
www.acceotransphere.com/chambord.

POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE CHAMBORD

Le but de la politique est d'attirer de nouveaux résidents ainsi d'accueillir, d'informer et de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants au sein de la communauté. Nous sommes toujours à la recherche de personnes intéressées à siéger sur le comité d'accueil des nouveaux arrivants.

POLITIQUE VISANT À DÉFINIR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE SPORTIVE ET CULTURELLE

La politique vise à définir et édicter les règles et modalités pour l'attribution d'une aide financière répartie en deux volets soit :

- Volet 1 : à l'élite sportive et culturelle (montant déterminé par le conseil municipal en fonction des demandes)
 Volet 2 : pour l'accès aux activités sportives et culturelles qui ne sont pas offerts par la Municipalité (Le montant remboursable maximum est fixé à 50 % du montant admissible jusqu'à concurrence de 50 \$ par enfant, et ce, par année civile).

Les objectifs sont :

1. Favoriser et promouvoir l'activité physique afin d'établir de saines habitudes de vie chez les jeunes ;
2. Favoriser l'accessibilité aux diverses activités sportives et culturelles, qui ne sont pas offertes par la Municipalité, en allégeant les coûts reliés à ces activités.

La présente politique est limitée à un budget annuel de 1 000 \$ (1er janvier au 31 décembre).

POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES

Les locaux municipaux (salle communautaire Gaston Vallée et le pavillon municipal) sont destinés à offrir une gamme de services aux citoyens. Ces locaux permettent entre autres le déroulement d'activités sportives, éducatives, culturelles, sociales, communautaires et familiales. Et ce, que ce soit pour des cours ou des activités offertes par des professionnels, des organismes, des groupes de personnes, résidents ou non-résidents.

La politique a pour but d'uniformiser les procédures entourant les locations de locaux afin qu'elles soient justes et équitables pour tous et non de les compliquer et les restreindre. Elle vise à baliser les modalités de réservation et d'utilisation des locaux. Elle aide à établir un encadrement permettant à la municipalité de soutenir les actions du milieu.

Tous les professionnels, organismes et groupes de personnes, résidents ou non-résidents devront se conformer à cette politique.

AIDE AUX ORGANISMES—SUBVENTIONS 2020

Le conseil municipal a accepté le versement des subventions 2020 aux organismes de Chambord comme suit :

Chevaliers de Colomb	1 200 \$
Club des aînés de Chambord (FADOQ)	1 500 \$
Club de Dards du Mardi soir	300 \$
Club plein-air Ouatouchouan	1 000 \$
Comité marché public	600 \$
Cuisine collective	400 \$
Fabrique de Chambord	1000 \$
Ligue de balle Chambord	500 \$
Table de concertation	2 000 \$
Vieactive	500 \$
Total :	9 000 \$

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

Chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie. Pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant. La Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public.

Le conseil municipal décrète que le mois d'avril est le mois de la jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : 6 AVRIL 2020 À 19 H

Pour des informations supplémentaires et voir toutes les résolutions, vous trouverez sur notre site Internet les procès-verbaux des séances du conseil.

INVITATION À LA POPULATION DE CHAMBORD

**Des idées pour rendre votre
municipalité meilleure ?**



Venez partager vos souhaits
pour le futur de Chambord !

5 à 7 avec bouchées

***OBLIGATOIRE** de réserver votre place en téléphonant
au 418 342 6274 p.206 ou en personne à la municipalité
avant le 16 mars 16h00

Rendez-vous

**À la salle communautaire
Gaston Vallée, à Chambord**

Le 26 mars 2020

(inscription OBLIGATOIRE)

De 17h à 19h

AVIS PUBLIC

**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO
2020-672
(art. 137.15. L.A.U)**

Règlement numéro 2020-672 adopté le
2 mars 2020.

AVIS PUBLIC est donné que le règlement
numéro 2020-672 est en vigueur sur le territoire
de la Municipalité depuis le 5 mars 2020. Ce
règlement vise à :

- Réglementer la garde d'animaux

Ce règlement peut être consulté à la mairie de
Chambord, au 1526, Principale, du lundi au
vendredi, entre 10 h et 16 h.

**DONNÉ À CHAMBORD, CE CINQUIÈME JOUR
DE MARS DEUX-MILLE-VINGT.**

**Valérie Martel,
Secrétaire-trésorière adjointe**

CHANGEMENT D'HEURE

N'oubliez pas que nous devons avancer l'heure dans la nuit
de samedi à dimanche.

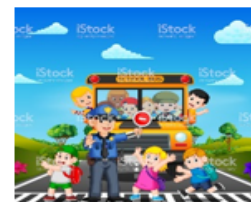


ZONES SCOLAIRES

Il est important de respecter les limites de vitesse dans les
zones scolaires.

Il est aussi important de respecter
les traverses pour piétons et les
brigadiers scolaires.

Merci de votre compréhension !!!



INFOMUNICIPALITÉ

Prochaine date de tombée :
18 mars 2020
Publication le 20 mars 2020

